

NOM DE L'ADHERENT :

Nom du responsable si l'adhérent est mineur

Les activités débutent à partir du 19 SEPTEMBRE 2011

- Les activités régulières fonctionnent durant la période scolaire. La MJC s'engage à assurer un minimum de 30 séances dans l'année.
- Pour participer aux activités, il faut remplir les formalités d'inscription, s'acquitter des cotisations et signer le règlement intérieur auprès du secrétariat aux horaires mentionnés plus haut, dans un délai de 15 jours suivant l'inscription.
- Pour chaque activité, une fiche descriptive sur laquelle est mentionnée les horaires, lieux de déroulement, nom de l'intervenant sera disponible au secrétariat.
- **Le bureau du CA se réserve le droit :**
 - a) de mettre fin à un cours à l'issue du 1^{er} trimestre, si les effectifs ne permettent pas de garantir la viabilité financière
 - b) de ne pas débiter l'activité si le nombre d'inscrits est insuffisant

Les inscriptions démarrent pour les nouveaux adhérents le Samedi 10 Septembre 2011

- Toutes les activités physiques pour les enfants nécessitent un certificat médical. A défaut, la mjc se dégage de toute responsabilité en cas de problème de santé ou d'accident lié à cette pratique.
- **L'inscription se fait à l'année. L'inscription est définitive, sauf raison médicale par écrit (un certificat médical sera exigé en cas d'interruption d'activité).**
- **Aucune inscription ne sera prise par téléphone**
- En cas de prise en charge du coût par un organisme quel qu'il soit (Comité d'Entreprise, Centre Social, etc.) il est nécessaire de fournir l'attestation de prise en charge mentionnant l'activité concernée et le montant alloué. Dans le cas contraire, nous serions obligés de vous demander d'en avancer la somme

La carte d'adhésion

- Elle est obligatoire dès lors que vous participez à une des activités de la M.J.C.
- Elle est valable du 1^{er} Septembre 2010 au 31 Août 2011

Tarifs : Adhésion Familiale : 12 €

Adhésion individuelle (à partir de 16 ans) : 7 €

et 1 € pour adhérent mjc pays voironnais (sous présentation de la carte)

Les cotisations & les tarifs

- Pour les enfants et adolescents, leur montant est fixé selon le Quotient Familial.
 - Les inscriptions se font à l'année, avec possibilité de régler en trois chèques, encaissables les 10 Octobre, 10 Janvier et 10 Avril. **Le remboursement n'est effectif qu'en cas de raison médicale (un certificat médical sera exigé)** Si cas spéciaux, le bureau statuera sur la décision à prendre.
 - **Tout trimestre entamé est dû entièrement ;**
 - **En cas d'arrivée en cours de trimestre, le paiement est effectué à partir du premier jour de participation à l'activité**
 - Participation financière dégressive en cas d'inscriptions multiples au sein d'une même famille aux activités de la M.J.C. (hors Centre de Loisirs, secteur Jeunes, séjours de vacances, et accompagnement scolaire)
 - Si une famille s'inscrit à deux activités, réduction de 10% sur l'activité la plus chère,
 - Si une famille s'inscrit à trois activités, réduction de 10 % sur les deux activités les plus chères et ainsi de suite.
- Cas particulier pour inscription à deux cours de danse classique : se renseigner

CONSIGNES

- A partir de 6 ans, tout enfant pourra quitter la MJC sauf avis contraire des parents
- Si quelqu'un d'autre que les parents est amené à venir chercher l'enfant, merci de le signaler impérativement à l'accueil,
- Nous nous réservons le droit de ne plus accepter un enfant restant systématiquement après la fin de l'activité

AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGES

- Je soussigné (e) AUTORISE la MJC à utiliser des images fixes ou animées, audiovisuelles ou multimédia prises au cours d'activités pédagogiques pour : la presse, la plaquette de présentation des activités de la mjc, une exposition à la mjc, la présentation des activités sur internet.

SIGNATURE DE L'ADHERENT précédée de la mention manuscrite « Consignes lues et Approuvées »